



Label **Handycity**® 2018

Découvrez les communes labellisées

Dossier de presse

| | |
|--|----|
| Communiqué de presse | 3 |
| Remises des Labels Handycity® | 4 |
| Les Labels Handycity® seront remis aux communes lors d'événements organisés tout au long du mois de mai :..... | 4 |
| Région de Bruxelles-Capitale | 4 |
| Province de Hainaut | |
| • Charleroi | 4 |
| • Frameries | 5 |
| Province de Luxembourg | 5 |
| Province de Namur | 5 |
| Province de Liège | 6 |
| Province du Brabant wallon..... | 6 |
| Le Label Handycity® | 7 |
| Handycity®, un label créé par l'ASPH..... | 10 |

Communiqué de presse

Label Handycity® 2018

Handycity® est le label « Qualité de vie, Commune et Handicap » créé en 2001 par l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH). Il est remis aux communes qui se sont investies concrètement dans le processus d'inclusion de la personne en situation de handicap. Tous les 6 ans, en fin de mandature communale, l'ASPH met à l'honneur ces communes et leur remet le Label Handycity®. Du 4 mai au 28 mai 2018, nous vous invitons à les rencontrer.

La commune : lieu de toutes les inclusions

Pour l'ASPH, la commune est le premier lieu d'intégration de la personne en situation de handicap. Depuis 18 ans, l'ASPH accompagne les communes wallonnes et bruxelloises francophones dans cette démarche d'inclusion. L'octroi du Label Handycity® est l'aboutissement de leur engagement dans cette voie.

Ce label n'existerait pas sans la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée¹ créée en 2001. Cette charte pointe 15 thèmes comme l'emploi, l'accessibilité, l'accueil de la petite enfance (voir page 7) et invite les élus communaux à s'engager à y travailler tout au long de leur mandature.

L'ASPH milite pour que les communes intègrent une dimension « handicap » dans la réflexion et la construction des projets communaux qui concernent l'ensemble de la population tout en respectant leurs réalités de terrain. Cela ne prend pas toujours la forme d'un investissement financier ou de gros travaux, comme en témoignent des mesures telles que l'enregistrement d'audio-livres et/ou l'achat de livres en grands caractères par les bibliothèques communales, la prise en compte du handicap dans l'organisation d'activités sportives, la proposition de l'apprentissage de la langue des signes pour l'accueil des personnes sourdes...

Cette année, 64 communes sont récompensées pour leur engagement vis-à-vis des personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à les découvrir et à en discuter avec elles du 4 au 28 mai 2018.

Contact :

Manon Cools — 02 515 04 91 — manon.cools@solidaris.be

¹ [Pour consulter la charte sur notre site](#)

Remises des Labels Handycity®

Les Labels Handycity® seront remis aux communes lors d'événements organisés tout au long du mois de mai :

Bruxelles — vendredi 4 mai 2018

Tour De Brouckère
Salle Australie — 5^e étage
Place de Brouckère, 1 - 1000 Bruxelles
Dès 9 heures 30

L'ASPH remettra le Label Handycity® 2018 aux communes de :

- Jette
- Koekelberg
- Molenbeek-Saint-Jean
- Saint-Gilles
- Schaerbeek
- Woluwe-Saint-Pierre

Charleroi — lundi 7 mai 2018

Charleroi Espace Meeting Européen (CEME) — rez de chaussée
Rue des Français 147 - 6020 Dampremy
Dès 9 heures 30

L'ASPH remettra le Label Handycity® 2018 aux communes de :

- Aiseau-Presles
- Braine-le-Comte
- Charleroi
- Châtelet
- Courcelles
- Farciennes
- Fleurus
- Fontaine-l'Evêque
- Ham-sur-Heure-Nalinnes
- La Louvière
- Les Bons Villers
- Manage
- Momignies
- Montigny-le-Tilleul
- Soignies

Mons — Wallonie picarde — mardi 15 mai 2018 – 9 h 30

Solidaris Mons Wallonie picarde — salle du rez de chaussée
Avenue des Nouvelles Technologies, 24 – 7080 Frameries
Dès 9 heures 30

L'ASPH remettra le Label Handycity® 2018 aux communes de :

- Antoing
- Belœil
- Brunehaut
- Comines-Warneton
- Hensies
- Honnelles
- Mons
- Mouscron
- Saint-Ghislain
- Tournai

Luxembourg — mercredi 16 mai 2018

Palais Abbatial — salon Lohest
Place de l'Abbaye, 12 - 6870 Saint-Hubert
Dès 9 heures 30

L'ASPH remettra le Label Handycity® 2018 aux communes de :

- Bastogne
- Hotton
- Libin
- Rochefort

Namur — vendredi 18 mai 2018

Centre de Formation des Mutualités Socialistes Wallonnes — Auditorium
Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 Saint-Servais
Dès 9 heures 30

L'ASPH remettra le Label Handycity® 2018 aux communes de :

- Anhée
- Fernelmont
- Fosses-la-Ville
- Namur
- Philippeville
- Sambreville
- Viroinval
- Walcourt

Liège — vendredi 25 mai 2018

Solidaris Liège — Espace Différences
Rue Remouchamps, 2 - 4000 Liège
Dès 9 heures

L'ASPH remettra le Label Handycity® 2018 aux communes de :

- Ans
- Donceel
- Engis
- Hannut
- Herve
- Huy
- La Calamine/Kelmis
- Liège
- Malmedy
- Marchin
- Plombières
- Saint-Nicolas
- Soumagne
- Verviers
- Waremme
- Wasseiges

Brabant wallon — lundi 28 mai 2018

Palais du Gouverneur — Salle de réception
Chaussée de Bruxelles, 61 - 1300 Wavre
Dès 9 heures 30

L'ASPH remettra le Label Handycity® 2018 aux communes de :

- Beauvechain
- Chastre
- Chaumont-Gistoux
- Ottignies-Louvain-La-Neuve
- Rebecq

Le Label Handycity®

Handycity® est le label « Qualité de vie, Commune et Handicap ».

Depuis 2001, il distingue les communes qui travaillent à l'intégration des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie communale sans qu'il soit nécessairement question d'énormes investissements financiers.

Pour déterminer l'attribution du Label Handycity®, des personnes en situation de handicap actives sur le terrain et l'ASPH ont élaboré un canevas d'évaluation basé sur les 15 points de la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée :

1. Le droit à la différence
2. L'égalité des chances
3. La sensibilisation
4. Les organes de consultation de la personne handicapée
5. L'accueil de la petite enfance
6. L'intégration scolaire et parascolaire
7. L'emploi
8. L'information et les services
9. Le logement
10. L'accessibilité
11. Le parking
12. Les loisirs : sport, culture, festivités communales
13. Les transports
14. La nature
15. La politique sociale

Le parcours des communes candidates : 3 étapes sur 6 ans

- 1- **Signature de la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée** : au lendemain des élections communales en 2012, nous invitons les communes francophones du pays à signer la Charte.
- 2- **Clôture du pré-bilan** : en 2015, l'ensemble des communes signataires de la charte ont été invitées à rentrer un pré-bilan et à se porter candidates au Label Handycity® pour 2018 afin de mettre en avant leur engagement vis-à-vis de la personne en situation de handicap.
- 3- **Remise des Labels** : à la fin de la mandature communale, l'ASPH remet le Label Handycity® aux communes candidates qui ont travaillé concrètement à l'inclusion de la personne en situation de handicap.



LE LABEL HANDYCITY EN QUELQUES CHIFFRES



PROCHAINE MANDATURE

Le Label évolue mais garde son objectif principal : l'inclusion des personnes en situation de handicap

2012-2018

- 127 communes signataires de la charte
- 94 communes avec pré-bilan
- 64 communes labellisées

2006-2012

- 184 communes signataires de la charte
- 104 communes avec pré-bilan
- 54 communes labélisées

2001-2006

- 165 communes signataires de la charte
- 95 communes avec pré-bilan
- 29 communes labélisées

Liste des communes labellisées depuis 2001 lors des éditions précédentes :

1. Aiseau-Presles
2. Andenne
3. Anderlecht
4. Anhée
5. Ans
6. Ath
7. Antoing
8. Brunehaut
9. Bruxelles-Ville
10. Chastre
11. Comines-Warнетon
12. Courcelles
13. Donceel
14. Durbuy
15. Evere
16. Farciennes
17. Flémalle
18. Florennes
19. Fontaine l'Évêque
20. Fosses-la-Ville
21. Froidchapelle
22. Geer
23. Gesves
24. Ham-sur-Heure/Nalinnes
25. Hannut
26. Hensies
27. Honnelles
28. Hotton
29. Houyet
30. Jette
31. La Louvière
25. Les Bons Villers
26. Liège
27. Lontzen
28. Malmedy
29. Marchin
30. Molenbeek-Saint-Jean
31. Momignies
32. Mons
33. Montigny-le-Tilleul
34. Mouscron
35. Namur
36. Ottignies-Louvain/La-Neuve
37. Philippeville
38. Plombières
39. Profondeville
40. Rebecq
41. Rochefort
42. Rumes
43. Saint-Ghislain
44. Saint-Gilles
45. Saint-Nicolas
46. Sambreville
47. Soumagne
48. Tournai
49. Vaux-sur-Sure
50. Verviers
51. Viroinval
52. Walcourt
53. Walhain
54. Waremme
55. Wasseiges
56. Welkenraedt
57. Woluwe-Saint-Pierre

Handycity®, un label créé par l'ASPH

L'ASPH — **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 90 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui les concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8 h 30 à 15 h et le vendredi, de 8 h 30 à 11 h.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection®

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement, Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex. : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police

familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

Handyaccessible®

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

Charte et Label

L'ASPH a élaboré des outils favorisant l'intégration de la personne en situation de handicap tout en sensibilisant les pouvoirs locaux :

1. la Charte communale d'intégration de la Personne handicapée : 15 principes forts comme l'égalité des chances, la sensibilisation, l'intégration scolaire et parascolaire, le logement, l'emploi, etc.
2. le label Handycity® qui récompense les communes qui travaillent à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Contact

ASPH

Secrétariat Général

Manon Cools — Chargée de communication

manon.cools@solidaris.be

Place Saint-Jean, 1/2 - 1000 Bruxelles

02/515 04 91

asph@solidaris.be — www.asph.be - <https://www.facebook.com/ASPHasbl/>



avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale

